

Le prix de la vie

LE MONDE ECONOMIE | 28.03.11 | 15h20

L'accident nucléaire de Fukushima, survenu le 12 mars au Japon, a suscité en France l'amorce d'un débat sur la sûreté nucléaire et son coût.

Le président de la République a souligné que le coût très élevé des centrales nucléaires de troisième génération (EPR) est la contrepartie d'une sécurité renforcée. La catastrophe japonaise semble donc, a posteriori, justifier ce choix très contesté.

Mais tout ne doit-il pas être mis en oeuvre pour assurer une sécurité maximale ?

En débattre peut sembler vain, voire indécent. Pourtant, l'Etat disposant d'un budget limité, il lui faut bien arbitrer entre différentes dépenses.

Certes, la vie n'a pas de prix, mais il est néanmoins indispensable de lui attribuer une valeur, afin de pouvoir évaluer les politiques destinées à réduire la mortalité.

Il existe trois grandes méthodes d'estimation de la valeur de la vie.

La première consiste à évaluer les sommes payées pour compenser un décès accidentel, notamment les indemnités versées par les assureurs.

La seconde méthode s'appuie sur une estimation des pertes qu'entraîne un décès (notamment le manque à gagner lié à ce que la personne décédée aurait pu produire).

La dernière technique - la plus couramment utilisée pour l'évaluation des politiques publiques - repose sur une observation cruciale du Prix Nobel d'économie Thomas Schelling. Celui-ci a en effet attiré l'attention sur le fait que les politiques publiques ne visent pas à sauver la vie d'un individu particulier, mais à réduire le risque de décès de tous les individus (ou d'un groupe).

La valeur de la vie prise en compte par le décideur public doit donc être liée à l'évaluation individuelle d'une diminution du risque de décès.

Considérons un groupe de 10 000 personnes qui reçoivent un traitement médical.

Supposons que l'une des doses distribuées soit défectueuse et s'avère mortelle. On ne sait pas laquelle.

2,4 MILLIONS D'EURO POUR ÉVITER UN DÉCÈS

Il existe cependant un contre-poison. Supposons que les individus soient prêts à payer 240 euros chacun pour ce contre-poison. Cela signifie qu'ils consentent à payer 240 euros pour réduire de 0,01 % leur exposition à un risque mortel. Le groupe serait donc prêt à payer collectivement 2,4 millions d'euros pour éviter un décès.

C'est ce que l'on appelle la "*valeur de la vie statistique*". Cette méthode est très générale : on peut déduire la valeur de la vie statistique du montant que les individus sont disposés à payer pour réduire leur exposition à un risque mortel.

Des enquêtes ont été menées afin d'évaluer le consentement à payer pour une réduction du risque de mortalité.

Les valeurs de la vie statistique varient d'un pays à l'autre, et diffèrent selon que le risque est sanitaire, environnemental ou de transport. Une valeur communément admise est de l'ordre de 120 fois le produit intérieur brut (PIB) par habitant, soit, pour la France, 2,4 millions d'euros.

On peut ainsi évaluer à 24 millions d'euros le bénéfice d'une politique réduisant de 1% le risque d'un accident entraînant 1 000 décès.

Il serait peut-être utile de garder ces ordres de grandeur à l'esprit lors du débat qui s'annonce.



Thibault Gajdos, CNRS-Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (Greqam).

Article paru dans l'édition du 29.03.11

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'**actualité**. Découvrez chaque jour toute l'**info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.
